



EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 6 avril 2021

L'an deux mil vingt et un le mardi 6 avril à 20h30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Anthony ROULLIER, Maire.

Date de convocation : 01/04/2021

Date d'affichage 01/04/2021

Nombre de conseillers : 14

Nombre de présents :

Nombre de votants :

Procurations :

Etaient présents :

Madame Danielle GUILLERME-CAOUS, Monsieur Pascal LIVENAIS, Madame Alexandra FOUCAULT, Madame Béatrice GUEGAN, Madame Marion VEISTROFFER, Monsieur Emmanuel HOUSSAIS, Madame Florence CHASSÉ, Monsieur Bernard THIREAU, Monsieur Julien MOREAU, Monsieur Nicolas GAZENGEL, Madame Véronique BOISARD, Madame Anaïs LAUTRU, Monsieur David LECARPENTIER.

Étaient absents excusés :

Formant la majorité des membres en exercice, a été élu secrétaire de séance.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021

Présentation de la décision

Comme annoncé par le gouvernement, la taxe d'habitation est supprimée sauf pour les résidences secondaires. Le taux départemental de cette taxe de 19.86 % revient maintenant s'ajouter au taux de taxe foncière sur propriétés bâties soit 43.25 %.

Ainsi, il ne reste que deux taux à voter :

- Taxe foncière sur propriétés bâties (TFB) : 43.25 %
- Taxe foncière sur propriétés non bâties (TFNB) : 40,05 %

Il est proposé aux membres du conseil municipal de maintenir les taux de 2020.

Délibération adoptée après vote à main levée, par : **Pour : voix**

Contre : voix

Abstention : voix

Pour copie conforme,
A BEAULIEU-SUR-LOUDON, le 06 avril 2021
Le Maire, Anthony ROULLIER